

# COMMUNE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE LES ESCALDES

## PROCES VERBAL : CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2021.

L'an deux mille vingt et un et le 08 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve Des Escaldes, régulièrement convoqué le 31 août 2021, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire à huis clos.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Mme Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Emilie BOULET, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Laetitia TISSEYRE, Angélique FOUSTER, Virginie SPITZ, Ludovic THIVOLLE

Absents :

Mrs. Jose DOMINGO, Mathieu GARRIGUE

Monsieur Quentin FALCOZ a été élu secrétaire de séance.

### **1- Conventions:**

#### **a) Préparation convention avec la commune de Dorres ; périscolaire 2021 et cantine 2020/2021**

Monsieur Brice BOUVIER Adjoint aux affaires scolaires informe l'assemblée des différents services dont la commune à la charge à savoir :

#### **La cantine scolaire :**

La gestion de la cantine est à la charge de la commune :

- Gestion du personnel
- Distribution des repas
- Temps d'attente entre les repas et le cursus scolaire

Les repas sont élaborés par la MECS de Cerdagne.

La cantine a été très fréquentée cette année scolaire, pas moins de 4969 repas ont été distribués, la meilleure année depuis 2013/2014 (5433 repas).

Les mesures covid19 nous ont obligés à embaucher du personnel supplémentaire en CDD à partir de septembre 2020. Une convention de mise à disposition de personnel a été actée avec la mairie de Bourg-Madame de septembre à décembre 2020.

Des contraintes de travail auxquelles nous avons dû faire face pendant cette pandémie :

- nettoyage des mains avant et après le repas
- interdiction de brassage des classes
- instauration de deux services de restauration
- cour de l'école séparée pour les groupes

Les dépenses pour l'exercice 2020/2021 ont été de 41 662.52 € pour des recettes de 21 366.70 €, la part la plus importante étant les charges de personnel pour 59.80 %.

Quelques chiffres : 4969 repas distribués ; 4120 repas d'enfants domiciliés sur Angoustrine Villeneuve-des-Escaldes ; 849 repas d'enfants domiciliés à Dorres – 133 repas pour le personnel encadrant – le mois de mars avec 730 repas est le plus fréquenté –

## **Le périscolaire :**

### **Historique :**

Avant 2012 le périscolaire et la crèche étaient gérés par le Comité d'Entreprise du centre Des Escaldes, les horaires y étant assez larges du fait des plages horaires du personnel soignant ; la commune s'est associée au CE pour en faire profiter les enfants dont les parents ne travaillaient pas au centre de réadaptation, cette association a obtenu une subvention de fonctionnement annuelle de 15 000 € représentant l'embauche d'un mi-temps.

A la cessation du CE des Escaldes en 2013 la commune s'est rapprochée de la commune de Bourg-Madame. Une entente a été constituée, la participation financière de la commune s'est élevée à 20 000 € pour la crèche, le périscolaire et le centre aéré ; la gestion du personnel et des horaires étant à la charge de Bourg-Madame.

En 2020 des négociations ont été passées entre les 2 communes à savoir :

- réduction du coût financier à 17 000 €
- gestion du périscolaire école Louis Clerc par Angoustrine Villeneuve-des-Escaldes depuis le 01/01/2021.

### **La situation du périscolaire de janvier à juillet 2021 :**

Les dépenses sont de 7 766 € pour des recettes de 1 494 € ; ce service bien que déficitaire contribue au bon fonctionnement du service enfance de la commune, horaires plus adaptés à la demande, personnel à l'écoute, prix modéré pour les familles.

Quelques chiffres : 1245 fréquentations matin et/ou soir – 1115 fréquentations d'enfants domiciliés sur Angoustrine Villeneuve-des-Escaldes – 130 fréquentations des enfants domiciliés à Dorres.

Monsieur Brice BOUVIER informe l'assemblée qu'un rapprochement avec la commune de Dorres doit être programmé pour la gestion de la petite enfance (cantine, périscolaire, centre aéré, crèche).

#### **b) Convention de Maîtrise d'œuvre – travaux canal du ribéral**

### **Délibération N°2021-09-001**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée du projet de réfection du canal du Ribéral, les demandes de subventions ont été pour certaines accordées d'autres en cours de notification.

La phase actuelle nécessite de passer une convention de Maîtrise d'œuvre avec les services de la communauté de communes Pyrénées Cerdagne afin de préparer :

- avant-projet sommaire (APS)
- avant-projet définitif (APD)
- dossier de consultation des entreprises (DCE)
- assistance contrats de travaux (ACT)
- direction exécution travaux (DET)
- assistance opération de réception des ouvrages (AOR)
- 

Le conseil municipal émet un avis favorable

#### **c) Convention d'aménagement et d'entretien de pistes VTT**

### **Délibération N°2021-09-002**

Monsieur Eric CHARRE vice-président de la CC Pyrénées Cerdagne informe l'assemblée des différents tracés de pistes VTT sur l'ensemble du périmètre de la communauté de communes Pyrénées Cerdagne, à sa grande surprise aucun tracé n'est mentionné sur la commune d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades.

Il serait opportun de passer une convention avec la communauté de communes Pyrénées Cerdagne pour définir des tracés, aménager et entretenir des pistes VTT sur la commune.

Avis favorable du conseil municipal.

## **2 - travaux:**

### **a) Presbytère d'Angoustrine :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des avancées récentes avec l'association diocésaine, Maître GIL-FOURRIER missionnée par la commune nous apporte son appui pour définir les modalités de reprise du bâtiment dit « le presbytère » route de Font-Romeu.

Ce bâtiment est très peu utilisé par le diocèse et les charges en sont importantes (chauffage, électricité, nettoyage, jardinier, fioul), il est de plus en plus dégradé depuis un sinistre d'eau en 2020.

Plusieurs scénarii sont envisagés pour la restitution de ce bien à la commune, les avocats des deux parties étudient toutes les possibilités.

D'ores et déjà un accord avec le diocèse a été trouvé pour réhabiliter la sacristie de l'église Saint-André du bas, branchement d'eau et d'assainissement, réfection de la toiture, cloisonnement, isolation, rangements, pose d'un WC et d'un point d'eau ; l'ensemble de ces travaux sont estimés à 10000 €.

Ces travaux seront en grande partie réalisés par nos services techniques municipaux

### **Toit ancienne poste :**

#### **Délibération N°2021-09-008**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux de réfection de la toiture de l'ancienne poste qui devaient être entrepris par l'entreprise Josende bâtiment à l'automne 2020.

Après plusieurs correspondances, une mise en demeure a été transmise à l'entreprise, aucune réponse ne nous a été formulée à ce jour ; nous en concluons que cette entreprise n'est plus intéressée à effectuer ces travaux.

Une nouvelle consultation a été effectuée, deux entreprises ont déposées une offre.

Après avis de la commission travaux, l'entreprise Cermat 66800 Estavar a été choisie pour exécuter ces travaux prévus pour novembre 2021.

## **b) Entretien des chaudières communales :**

### **Délibération N°2021-09-003**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'échéance au 01/09/2021 de l'entretien des chaudières communales (mairie & camping municipal).

Une consultation a été lancée à plusieurs entreprises, une seule offre est parvenue dans les délais.

La commission travaux propose d'entériner la proposition de l'entreprise Instal Cerdagne 66760 Angoustrine Villeneuve-des-Escalades soit :

- 890 € HT/an pour les chaudières communales
- 850 € HT/an pour les chaudières du camping sol i neu

Le conseil Municipal entérine la proposition de la commission des travaux

## **c) Pose de panneaux photovoltaïques :**

Monsieur Quentin FALCOZ Adjoint aux travaux rend compte au conseil municipal de l'avancée sur la réalisation à plus ou moyen terme d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux.

L'option d'autoconsommation semble être la plus adaptée pour les toits des services techniques communaux :

- Produire soi-même l'énergie que l'on consomme au quotidien
- Revendre le surplus d'électricité générée

Différentes entreprises départementales ont fait des propositions.

Les conseillers municipaux après réflexion souhaitent élargir la consultation à d'autres entreprises avant de prendre la décision dans un prochain Conseil Municipal.

## **d) Rambarde de sécurité cami pont marcadal :**

Lors du dernier conseil municipal du 28 juin dernier, il avait été évoqué :

*« M. le Maire informe l'assemblée du chiffrage réalisé par les services techniques de la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne concernant la création d'une glissière de sécurité le long du parking de l'ancienne mairie de Villeneuve à hauteur de la maison Perier.*

*Le coût estimatif est évalué à 4850 € HT pour la pose de glissières de sécurité métal/bois.*

*Le conseil municipal souhaite obtenir d'autres devis avant de prendre une décision. »*

Un nouveau devis est présenté au Conseil Municipal par l'entreprise Agri-Cerdagne 66760 Ur.

Ce devis se veut plus esthétique par la création d'une rambarde en fer forgé (volutes de style) identique à celle qui a été posée autour de l'église Sainte-Victoire de Villeneuve-des-Escalades.

Le conseil municipal valide ce devis pour un montant de 2 119 € HT, autorise M. le Maire à signer le devis.

## **e) Portail cimetière et église Saint-André d'Angoustrine:**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la problématique de l'accès au cimetière Saint-André d'Angoustrine et de l'inquiétude des habitants vis-à-vis des déjections canines et du piétinement des cervidés dans tout le cimetière.

Pour éviter ces intrusions, Monsieur le Maire propose de créer un portail et une barrière le long de l'enceinte côté Ouest suivant l'avis de la commission travaux.

Il a été demandé à l'entreprise Agri-Cerdagne de faire une proposition pour la création et la pose d'un portail à côté de la petite fontaine du haut. Le devis est de 3150 € HT

Le mur jouxtant le portail sera réalisé par les services techniques communaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette réalisation et charge M. le Maire d'en signer le devis.

### **3/ Finances**

#### **a) La taxe d'aménagement suite à un permis de construire**

Le service urbanisme de la communauté de communes Pyrénées Cerdagne nous a informés d'un avis Enedis sur un permis de construire en cours d'instruction ; il prévoit une extension du réseau de 40 mètres pour alimenter la parcelle pour un coût de 7400 € à la charge de la commune.

Ce montant pourrait être déduit de la taxe d'aménagement qui va être collectée à hauteur de 10250 €.

Avis favorable du Conseil Municipal

#### **b) Echancier loyers impayés**

Monsieur le Maire informe le conseil des difficultés avec un locataire pour l'encaissement de ses loyers, après l'avoir rencontré il s'est engagé à régulariser sa situation, nous avons établi avec son accord un échancier jusqu'à la fin de l'année. Dans la négative nous serions amenés à procéder à une mesure plus contraignante à son encontre.

#### **c) Redevances occupation du domaine public 2021**

### **Orange :**

#### **Délibération N° : 2021-09-004**

Le décret du 27 décembre 2005 (articles R.20-45 à R.20-54) du code des postes et communications électroniques a fixé les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et, en particulier, a encadré le montant de certaines redevances.

Le conseil municipal doit délibérer sur ces redevances suivant les modalités de calculs des revalorisations annuelles qui peuvent se résumer ainsi :

Redevances 2021	ARTERES (en € / km)		Autres (cabine tel, sous répartiteur) en €/km
	Souterrain	Aérien	
Domaine public routier communal	41.26 €	55.02 €	27.51 €

Avis favorable du conseil municipal

#### **Redevance Occupation du domaine public – ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité - 2021**

#### **Délibération N°2021-09-005**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les réseaux électriques est une redevance annuelle perçue par les communes et le Département pour la mise à disposition d'une partie de leur domaine public.

En exploitant une partie du domaine public par la présence de réseaux de transport et de distribution d'électricité, les gestionnaires de ces réseaux doivent verser aux collectivités concernées une redevance annuelle pour occupation du domaine public

Afin de percevoir la recette pour la RODP, les communes doivent adopter une délibération pour l'instaurer, et fixer son montant dans la limite d'un plafond dont les modalités de calcul sont prévues par décret (décret du 26 mars 2002).

La redevance 2021 est fixée à 215 € pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants.

Avis favorable du Conseil Municipal

#### **d) Vente épareuse**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la possibilité de vendre du matériel de la commune qui n'est plus utilisé.

Une épareuse achetée en 2008 n'est plus utilisée à ce jour, la commission travaux souhaite la vendre au plus offrant ; la priorité sera donnée aux agriculteurs de la commune qui pourraient en être intéressés.

Elle avait été achetée 15 300 € HT en 2008.

### **4/ Personnel**

#### **Promotion interne**

La promotion interne a pour objectif de permettre aux employés municipaux d'accéder sans concours à un cadre d'emplois de niveau supérieur par l'inscription sur une liste d'aptitude au niveau départemental.

Monsieur le Maire propose Monsieur Jacques Bardes au poste de Rédacteur et Monsieur Gérard SABOYA au poste d'Agent de maîtrise

Avis favorable du Conseil Municipal

### **5/ RPQS 2020**

#### **Délibération N°2021-09-006**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D224-1 à D224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

M. Christian PALLARES Président du SIAEPA La Solane présente au Conseil Municipal ce rapport pour l'exercice 2020.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service ;

Après présentation de ce rapport Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la Commune d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades pour l'année 2020.

### **6/ Commission spéciale projet de microcentrale**

AMI – appel à manifestation d'intérêt

Projet de microcentrale hydroélectrique sur l'Angoustrine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la remise des candidatures est prévue pour le jeudi 30 septembre 2021 à 12 heures.

Les membres de la commission d'appel d'offre définie par délibération N°2020-05-013 en date du 29/05/2020 seront convoqués pour l'ouverture et l'instruction des candidatures.

Monsieur le Maire propose que cette commission soit élargie à des conseillers techniques.  
Avis favorable du conseil municipal

## **7/ proposition cession d'un terrain communal (M. Escafre)**

M. Christian ESCAFRE 7 rue de la filature se propose d'acquérir une bande de terrain communale jouxtant sa propriété cadastrée C 468.

Cette bande de terrain communale doit faire l'objet d'une délimitation par un géomètre agréé, les frais de géomètre étant entièrement à la charge du demandeur.

Avis favorable du conseil municipal pour la délimitation du terrain, la décision du prix de vente sera prise dans un prochain conseil municipal suivant la surface du terrain.

## **8/ QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Terrains**

Plusieurs terrains de par leur situation et les projets à venir intéressent la mairie, des demandes d'évaluation vont être demandées au service des domaines, ils feront certainement l'objet de négociations avec leurs propriétaires et seront débattus dans un prochain Conseil Municipal.

### **b) Etat des DIA :**

Depuis février 2021 il a été traité 14 déclarations d'intentions d'aliéner.

### **c) Circulation rue des lupins**

Plusieurs riverains se sont plaints de la circulation à grande vitesse dans la rue des lupins, la commission travaux est à pied d'œuvre pour trouver les meilleures solutions pour en restreindre la vitesse, mais aussi son stationnement et sa mise en sécurité (descente dangereuse supérieure à 15%).Le conseil municipal émet un avis favorable.

### **d) Carrer des orenetes**

Monsieur le Maire souhaite réguler la circulation du carrer des orenetes, en effet il est constaté régulièrement des véhicules qui s'engagent pour aller à l'église Saint-André du haut et qui restent coincés.

La pose d'un panneau circulation interdite sauf riverain pourrait en être la solution.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

### **e) Modification tracé GR7 & GRP Tour du carlit**

#### **Délibération N°2021-09-007**

M. le Maire informe l'assemblée du tracé « GR7 » et « GR de pays - tour du carlit » qui a dû être modifié à la suite de travaux sur le déversoir du lanoux géré par l'EDF.

Un nouveau tracé d'une longueur de 850 mètres a été étudié par le comité départemental de la Fédération Française de la Randonnée des Pyrénées Orientales, cette modification concerne la parcelle cadastrée D52, propriété du Conseil Département sur la commune d'Angoustrine Villeneuve des Escaldes.

Pour que la modification soit définitive, le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) impose l'approbation du tracé par la commune.

Le Conseil Municipal approuve la modification du tracé « GR7 » et « GR de pays - tour du carlit » comme indiqué par le Comité Départemental de la Fédération Française de la Randonnée.

Mr le Maire Christian PALLARES lève la séance à 23h50